

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels
et au folklore**

Dix-neuvième session
Genève, 18 – 22 juillet 2011

DECISIONS DE LA DIX-NEUVIEME SESSION DU COMITE

Document adopté par le comité

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/19/1 Prov. 4, qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé de la dix-huitième session du comité (document WIPO/GRTKF/IC/18/11 Prov.2), qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/19/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : Botswana Khwedom Council, Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI), et Culture de solidarité afro-indigène.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES :
FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/19/3, WIPO/GRTKF/IC/19/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre individuel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Sjamsul HADI, directeur adjoint, Ministère de la culture et du tourisme, Jakarta Pusat (République d'Indonésie); M. Benny MUELLER, conseiller juridique, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse); M. Raúl MARTÍNEZ, premier secrétaire à la Mission permanente de la République du Paraguay à Genève; M. Mandixole MATROOS, Mission permanente de la République d'Afrique du Sud à Genève; M. Emin TEYMUROV, attaché à la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan à Genève; Mme Debra HARRY, directrice exécutive du Conseil des peuples autochtones sur le biocolonialisme (CPABC), Nixon (États-Unis d'Amérique); M. Les MALEZER, président de la Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), Woolloongabba (Australie); et M. Ngwang Sonam SHERPA, président de la Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association (NINPA), Katmandou (Népal). Le président du comité a désigné M. Vladimir Yossifov, vice-président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :
EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/4 intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles" soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité. Les articles premier, 2, 3 et 5 du document devraient être remplacés par les options relatives à ces articles, avec les commentaires et les considérations de politique générale qui leurs sont associés, tels qu'ils ont été présentés au comité durant cette session par le rapporteur pour les questions relatives aux

expressions culturelles traditionnelles, Mme Kim Connolly-Stone (Nouvelle-Zélande). Le comité a également demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/4 ainsi modifié soit inclus dans le rapport présenté par le comité à l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa session qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2011.

Le comité a également demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/9 intitulé "Like-Minded Countries Contribution to the Draft Articles on the Protection of Traditional Cultural Expressions" (en anglais seulement) soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité.

Le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles", WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels" et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques", à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire sous la forme d'un document d'information à la prochaine session du comité.

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/5 intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles" soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité. Les articles premier, 2, 3 et 6 du document devraient être remplacés par les options relatives à ces articles, avec les commentaires et les considérations de politique générale qui leurs sont associés, tels qu'ils ont été présentés au comité durant cette session par les rapporteurs pour les questions relatives aux savoirs traditionnels, Mme Andrea Bonnet López (Colombie) et M. Nicolas Lesieur (Canada). En outre, les "objectifs de politique générale" et les "principes directeurs généraux" figurant dans le document WIPO/GRTKF/IC/18/5 intitulé "La protection des savoirs traditionnels : objectifs et principes révisés" devraient être intégrés au présent document, de la même manière que les "objectifs de politique générale" et "principes directeurs généraux" correspondants figurent dans le document WIPO/GRTKF/IC/19/4 intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles".

Le comité a également demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/5 ainsi modifié soit inclus dans le rapport présenté par le comité à l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa session qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2011.

Le comité a également demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/10 intitulé "Like-Minded Countries Contribution to the Draft Articles on the Protection of Traditional Knowledge" (en anglais seulement) soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité .

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Le comité a demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/6 intitulé "Projets d'objectifs et de principes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques" soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité, conformément aux modifications figurant dans le texte présenté au comité par les rapporteurs pour les questions relatives aux ressources génétiques, MM. Ian Goss (Australie) et Hem Pande (Inde), compte tenu des modifications apportées par le comité réuni en séance plénière. Le comité a également demandé que le document WIPO/GRTKF/IC/19/6 ainsi modifié soit inclus dans le rapport présenté par le comité à l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa session qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2011.

En ce qui concerne le document WIPO/GRTKF/IC/19/7 intitulé "Options concernant les travaux futurs sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques", le comité a demandé au Secrétariat de finaliser et d'actualiser régulièrement selon les besoins les activités mentionnées dans le groupe C ("Options concernant les conditions convenues d'un commun accord en matière de partage juste et équitable des avantages") et d'en tenir informé le comité à chaque session. Le Secrétariat a été prié de republier le document WIPO/GRTKF/IC/19/7, y compris les groupes A ("Options concernant la protection défensive des ressources génétiques") et B ("Options concernant les exigences de divulgation") sous la forme d'un document de travail pour la prochaine session du comité ou, selon le cas, du groupe de travail intersessions.

Le comité a également demandé que le WIPO/GRTKF/IC/19/11 intitulé "Like-Minded Countries Contribution to the Objectives and Principles on the Protection of Genetic Resources and Preliminary Draft Articles on the Protection of Genetic Resources" (en anglais seulement) soit transmis sous la forme d'un document de travail à la prochaine session du comité.

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

CONTRIBUTION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS
TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC) A LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

Le comité a mené un débat sur ce point. Il a décidé que toutes les interventions prononcées sur ce point seraient consignées dans le rapport du comité qui serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa session qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2011, conformément à la décision de l'Assemblée générale en 2010 relative au mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX FUTURS

Le comité est convenu de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre la décision ci-après lors de sa session qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2011 :

"Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat confié au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore selon les modalités suivantes :

- "a) au cours du prochain exercice biennal (2012-2013), et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité accélérera ses travaux relatifs à des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs

instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles;

- “b) le comité suivra, comme indiqué dans le [tableau ci-après], un programme de travail clairement défini, fondé sur des méthodes de travail rationnelles, au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ce programme de travail prévoira, dans un premier temps, quatre sessions du comité intergouvernemental, dont trois seront thématiques, comme indiqué dans le futur programme de travail du comité, étant entendu que, comme indiqué au sous-alinéa d), l'Assemblée générale pourrait en 2012, examiner la nécessité pour le comité de tenir des réunions supplémentaires;
- “c) au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les travaux qu'il a déjà réalisés et utilisera comme base de négociation tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/19/4, WIPO/GRTKF/IC/19/5, WIPO/GRTKF/IC/19/6 et WIPO/GRTKF/IC/19/7, ainsi que toute autre contribution d'un membre sous forme de texte;
- “d) le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de 2012, le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assureront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale fera le point en 2012 et se prononcera sur le texte et les progrès réalisés, prendra une décision quant à la convocation d'une conférence diplomatique et examinera la nécessité pour le comité de tenir des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire;
- “e) l'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie;
- “f) afin de renforcer la contribution positive des observateurs, l'Assemblée générale invite le comité à examiner ses procédures à cet égard. En vue de faciliter cet examen, l'Assemblée générale demande au Secrétariat d'établir une étude visant à présenter les pratiques actuelles et les éventuelles options”.

Date	Activité
février 2012	Vingtième session du comité intergouvernemental (ressources génétiques). Engagement des négociations sur la base d'un traité en mettant l'accent sur l'examen d'options relatives à un projet de texte juridique, comme indiqué dans le document WIPO/GRTKF/IC/19/7. Lors de l'élaboration de ce texte, le comité devrait aussi examiner attentivement les textes déjà soumis par des membres. Durée : huit jours, y compris le samedi.
avril/mai 2012	Vingt et unième session du comité intergouvernemental (savoirs traditionnels). Axée sur 4 principaux articles, à savoir Objet de la protection, Bénéficiaires, Étendue de la protection et Limitations et exceptions.

juillet 2012	Vingt-deuxième session du comité intergouvernemental (expressions culturelles traditionnelles). Axée sur 4 principaux articles, à savoir Objet de la protection, Bénéficiaires, Étendue de la protection et Limitations et exceptions
septembre 2012	Assemblée générale de l'OMPI
2013	Vingt-troisième session du comité intergouvernemental. Examen de la décision de l'Assemblée générale et évaluation des travaux requis en vue de finaliser le texte.

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu d'interventions au titre de ce point de l'ordre du jour.

DÉCISION EN QUI CONCERNE LE POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour le 22 juillet 2011. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte des décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 30 septembre 2011. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à sa prochaine session.

[Fin du document]